

BROCHURE D'INFORMATION

AXA RENDEMENT 3

SOUSCRIPTION : DU 5 JUILLET 2013 AU 13 SEPTEMBRE 2013 (ENVELOPPE ET SOUSCRIPTION LIMITÉES)

- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé)
- Placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- Période de commercialisation : du 5 juillet 2013 au 13 septembre 2013
- Produit émis par SG Issuer, société ad hoc de droit luxembourgeois, soumis au risque de défaut de l'émetteur et du garant Société Générale

La présente brochure décrit les caractéristiques du support AXA RENDEMENT 3 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

AXA RENDEMENT 3

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé à la performance positive ou négative de l'action AXA SA et ne bénéficie pas de diversification sur le marché actions.

Le remboursement du support « AXA Rendement 3 » est conditionné à l'évolution du cours de l'action AXA SA dividendes non réinvestis : l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes éventuellement détachés par l'action AXA SA.

En cas de forte baisse de l'action AXA SA à l'échéance du produit au-delà de 40%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le cours de l'action. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'action jusqu'à -40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'action AXA SA (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78%).

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT « AXA RENDEMENT 3 »

- Une perte en capital à l'échéance (le 23 Septembre 2019) si l'action AXA SA est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 13 Septembre 2019.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 5 si la performance depuis l'origine de l'action AXA SA est positive ou nulle.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 8% par année écoulée depuis l'origine en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'action AXA SA enregistre à la date de constatation finale une performance supérieure ou égale à -40% par rapport à son niveau initial, soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du support « AXA Rendement 3 », soit 1000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance (le 23 septembre 2019) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le Taux de Rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance AXA Rendement 3 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support AXA Rendement 3 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

AVANTAGES

- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si la performance depuis l'origine de l'action AXA SA est supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée, soit 48%, soit un Taux de Rendement Annuel de 6,72%.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'action AXA SA a baissé de plus de 40% depuis l'origine.
- À l'issue des années 1 à 5, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance depuis l'origine de l'action AXA SA est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement par anticipation est activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78%). Ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'action AXA SA en deçà de 8% par année écoulée depuis l'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi.** Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 13 Septembre 2013 inclus, et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action AXA SA du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78%).
- Le rendement du support « AXA Rendement 3 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action AXA SA autour du seuil de -40%.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur SG Issuer et du garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action AXA SA.

AXA RENDEMENT 3

MÉCANISME DU PRODUIT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 1 à 5, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'action AXA SA depuis la date de constatation initiale (le 13 Septembre 2013) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, à la date de remboursement anticipé :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE
(SOIT UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL MAXIMUM DE 7,78%)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE DES 6 ANS

À l'échéance des 6 ans (date de constatation finale le 13 Septembre 2019), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance finale de l'action AXA SA depuis la date de constatation initiale.

Cas favorable :

Si la performance de l'action est supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 23 Septembre 2019 :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (SOIT UN GAIN DE 48%)
LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ALORS ÉGAL À 6,72%

Cas défavorable :

Si la performance de l'action est inférieure à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 23 Septembre 2019 :

LA VALEUR FINALE⁽³⁾ DE L'ACTION AXA SA
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL

⁽¹⁾ Dates de constatation annuelle : 15/09/2014 ; 14/09/2015 ; 13/09/2016 ; 13/09/2017 ; 13/09/2018.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et du garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

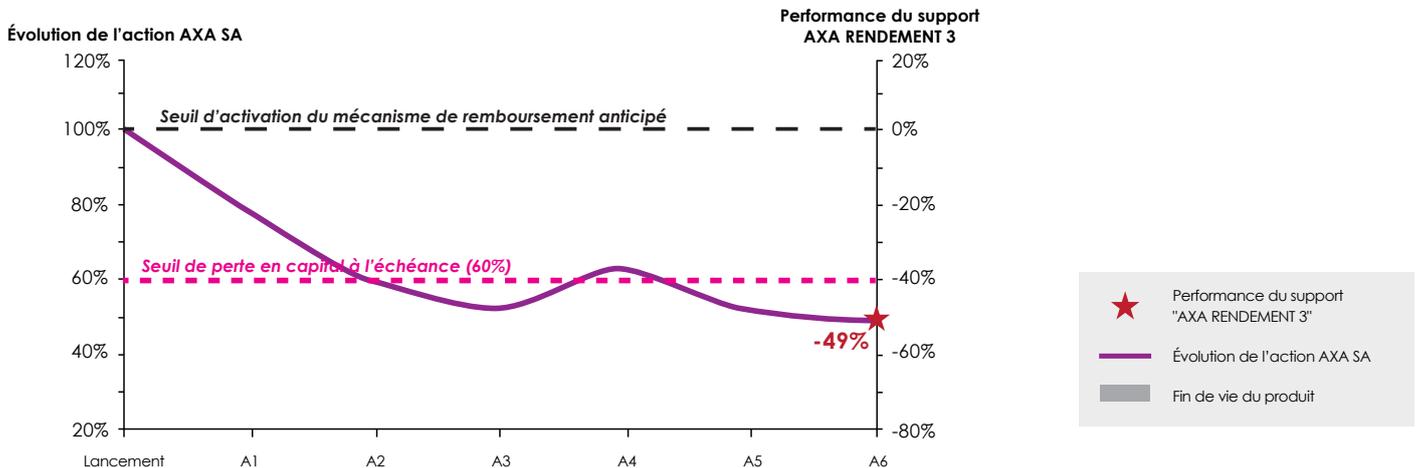
⁽³⁾ La valeur finale de l'action AXA SA à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

AXA RENDEMENT 3

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

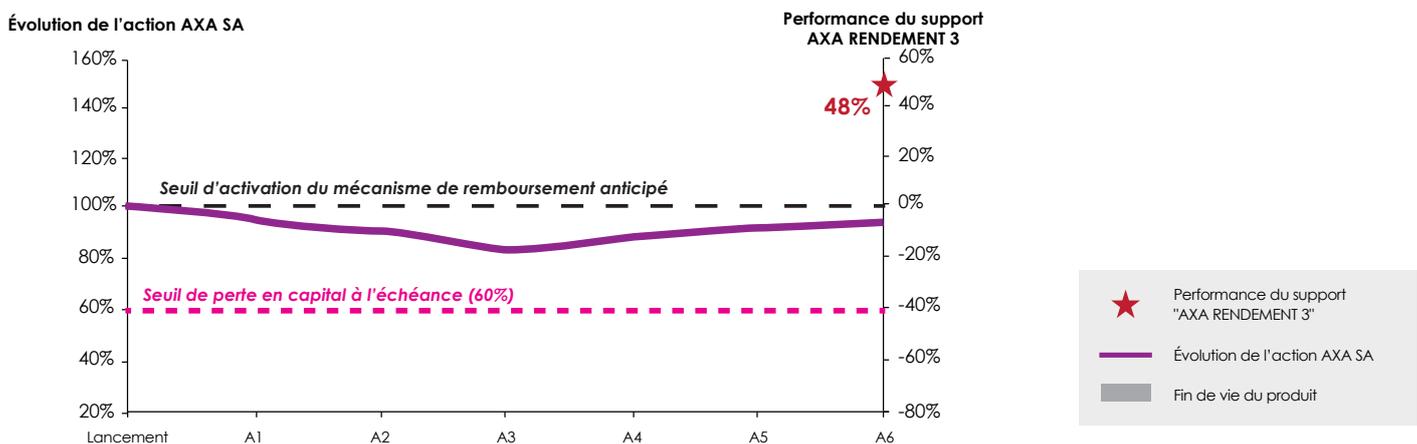
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



- À l'échéance des 6 ans, l'action AXA SA enregistre une performance de -49% depuis l'origine. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale de l'action, soit 51% du capital initial.
- **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel similaire à celui d'un investissement direct dans l'action, soit -10,57%.**
- **Dans le cas défavorable où l'action céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'ACTION INFÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



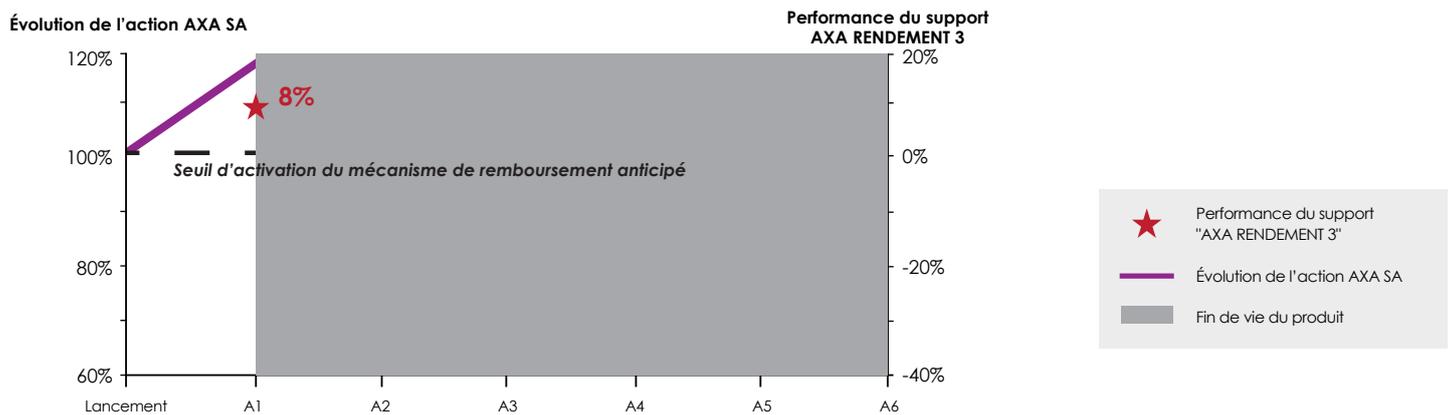
- À l'échéance des 6 ans, l'action AXA SA enregistre une performance de -5% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -40%. L'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 48%. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 148% du capital initial.
- **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6,72%** contre un Taux de Rendement Annuel de -0,85% pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de remboursement du support « AXA Rendement 3 ».

⁽¹⁾ Taux de Rendement Annuel.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et du garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AXA RENDEMENT 3

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION SUR LE COURT TERME



- À l'issue de la 1^{ère} année, l'action AXA SA enregistre une performance positive depuis l'origine (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée, soit 108% du capital initial.
- **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78%** contre un Taux de Rendement Annuel de 19,42% pour un investissement direct dans l'action **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

LE RENDEMENT DU SUPPORT « AXA RENDEMENT 3 » EST DONC TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE L'ACTION AXA SA AUTOUR DU SEUIL DE - 40%

⁽¹⁾ Taux de Rendement Annuel.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et du garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AXA RENDEMENT 3

ZOOM SUR LE SOUS-JACENT

AXA SA

AXA un groupe français d'assurance, implanté dans 57 pays, développe son activité principalement en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. Le groupe emploie 163 000 collaborateurs et pour la 3^{ème} année consécutive, AXA est classée première marque mondiale d'assurance par Interbrand.

En investissant dans ce support, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action AXA.

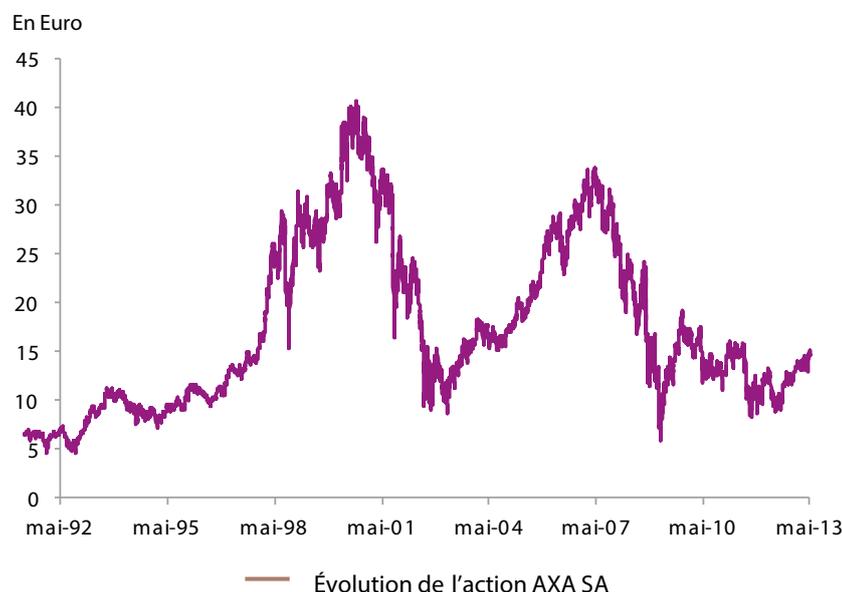
Source : www.axa.com

Création	Pays	Secteur	Notation S&P ¹	Notation Moody's ¹	Excédent Brut d'Exploitation ²	Dette Financière Nette ²	Capitaux Propres ²
1985	France	Assurance	A-	A2	6313M€ (+47,40% vs 2011)	-15 374M€	56 019M€

⁽¹⁾ Source : Bloomberg, S&P et Moody's Credit Ratings au 15/05/2013

⁽²⁾ Source : Bloomberg, données annuelles au 31/12/2012

ÉVOLUTION DE L'ACTION AXA SA



Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Source : Bloomberg au 15/05/2013

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables.

Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

AXA RENDEMENT 3

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

TYPE	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit contre garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 40% à la date de constatation finale .
ÉMETTEUR	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
GARANT DE L'ÉMETTEUR	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
DEVISE	EUR
CODE ISIN	FR0011500115
CODE EUSIPA	1260 – Express Certificates
SOUS-JACENT	L'action AXA SA (Ticker Bloomberg : CS FP)
ÉLIGIBILITÉ	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital
PRIX D'ÉMISSION	99,81% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Entre le 05/07/2013 et le 13/09/2013. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 1% pour atteindre 1 000 euros le 13/09/2013.
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
DATE D'ÉMISSION	05/07/2013
DATE D'ÉCHÉANCE	23/09/2019
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	13/09/2013 (initiale) ; 15/09/2014 ; 14/09/2015 ; 13/09/2016 ; 13/09/2017 ; 13/09/2018 ; 13/09/2019 (finale)
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	23/09/2014 ; 22/09/2015 ; 21/09/2016 ; 21/09/2017 ; 21/09/2018
COTATION	Bourse de Luxembourg
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 2% du montant des Titres effectivement placés.
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à fournir des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
FRAIS DE SOUSCRIPTION / RACHAT	Néant/Néant

AXA RENDEMENT 3

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur le garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 3 juillet 2013, se rattachant au prospectus de base en date du 29 avril 2013, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-13640 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 cours Valmy – 92800 Puteaux, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential.

Avertissement relatif à l'Indice : L'Indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. **Disclaimer de l'Indice Euro Stoxx 50® :** Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de comptes) : Les titres de créance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'Assurance-Vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

La valeur des titres de créance prise en compte pour la conversion en nombre d'unité de compte est la valeur d'émission des titres. En cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

 **NORTIA**
215, Avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 Roubaix Cedex 4
Tél : 03 28 04 04 04 - Fax : 03 28 04 04 05
www.nortia.fr - nortia@nortia.fr

S.A.S. au capital de 2 000 000 € - RCS Lille Métropole 398 621 102 000 43 - N° TVA FR79 398 621 102
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile conforme aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des Assurances
Société immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890.